
Fiche pratique – Sanctions OFAC & UE

Les réflexes essentiels pour le screening de vos partenaires

Listes à consulter • Bénéficiaires effectifs • Documentation des décisions

1. Comprendre les sanctions économiques

Qu'est-ce qu'une sanction économique ?

Une **sanction économique** est une mesure restrictive imposée par un État ou une organisation internationale (ONU, UE, États-Unis) visant à :

- Geler les avoirs de personnes ou entités désignées
- Interdire toute transaction commerciale ou financière avec elles
- Restreindre l'accès à certains territoires, technologies ou services

Les sanctions visent des **personnes physiques** (dirigeants, terroristes, trafiquants), des **entités** (entreprises, organisations) et parfois des **pays entiers** (embargos).

Pourquoi le screening est-il obligatoire ?

Obligations légales :

- **France/UE** : Règlement européen sur les sanctions + Code monétaire et financier
- **États-Unis** : OFAC regulations (même pour les non-US persons si lien avec dollar ou territoire US)
- **Export Control** : Obligation de vérifier avant toute exportation de matériels de guerre ou biens à double usage

Risques en cas de non-conformité :

- Sanctions pénales : amendes jusqu'à 750 000 € (France), millions de dollars (US)
 - Retrait des licences d'exportation
 - Interdiction d'accès aux marchés US/UE
 - Dommages réputationnels majeurs
-

2. Les listes essentielles à consulter

A. OFAC – Office of Foreign Assets Control (États-Unis)

Liste SDN (Specially Designated Nationals and Blocked Persons)

- **Contenu** : ~12 000 personnes et entités dont les avoirs sont gelés
- **Interdiction** : Aucune transaction autorisée avec une partie SDN (règle des 50% s'applique)
- **Mise à jour** : Hebdomadaire, parfois quotidienne
- **Accès** : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov>

Liste SSI (Sectoral Sanctions Identifications)

- **Contenu** : Entités russes dans les secteurs financier, énergie, défense
- **Interdiction** : Transactions spécifiques interdites (financement, technologies)
- **Particularité** : Restrictions sectorielles, pas blocage total

Liste FSE (Foreign Sanctions Evaders)

- **Contenu** : Personnes/entités ayant violé ou contourné les sanctions US (Iran, Syrie)
- **Interdiction** : Mêmes restrictions que SDN

Liste NS-MBS (Non-SDN Menu-Based Sanctions)

- **Contenu** : Entités non-SDN soumises à restrictions ciblées
- **Interdiction** : Variable selon le programme de sanctions

B. Union européenne

Liste consolidée UE

- **Contenu** : ~2 000 personnes et entités (sanctions autonomes UE + sanctions ONU renforcées)
- **Programmes** : Russie, Syrie, Iran, Corée du Nord, Biélorussie, Venezuela, Myanmar, etc.
- **Interdiction** : Gel des avoirs, interdiction de mise à disposition de fonds ou ressources économiques
- **Mise à jour** : Quotidienne
- **Accès** : <https://data.europa.eu> (liste XML) ou <https://www.sanctionsmap.eu> (carte interactive)

C. Nations Unies

Listes du Conseil de sécurité de l'ONU

- **Programmes** : Terrorisme (Al-Qaida, Daech), Corée du Nord, Libye, Somalie, Soudan, etc.
- **Interdiction** : Gel des avoirs, embargo d'armes, restrictions de déplacement
- **Accès** : <https://www.un.org/securitycouncil/sanctions/information>

D. Listes nationales complémentaires

- **France** : Liste nationale de gel des avoirs (terrorisme) – Ministère de l'Économie
- **Royaume-Uni** : UK Sanctions List (post-Brexit, autonome depuis 2021)
- **Canada**: SEMA (Special Economic Measures Act)
- **Australie** : DFAT Consolidated List

3. La règle des bénéficiaires effectifs (UBO/SBO)

Définition

Un **bénéficiaire effectif** (Ultimate Beneficial Owner – UBO) est la **personne physique** qui :

- Contrôle directement ou indirectement une entité juridique
- Bénéficie en dernier ressort des activités de cette entité

Un **bénéficiaire sanctionné** (Sanctioned Beneficial Owner – SBO) est un UBO présent sur une liste de sanctions.

Seuils de détention applicables

Juridiction	Seuil	Obligation
BIS (US Export)	$\geq 50\%$	Entité traitée comme partie restreinte si détenue à 50%+ par une partie sur Entity List/MEU
UE (AML)	$\geq 25\% + 1$	Identification obligatoire des UBO pour KYC/AML
France (LCB-FT)	$\geq 25\% + 1$	Déclaration au registre des bénéficiaires effectifs (5% + 1 pour secteurs extractifs)
OFAC 50% Rule	$\geq 50\%$	Entité détenue à 50%+ par une ou plusieurs parties SDN = traitée comme SDN

Table 1: Seuils de contrôle par juridiction

Pourquoi investiguer les bénéficiaires effectifs ?

Contournement des sanctions : Les parties sanctionnées créent des sociétés écrans pour masquer leur identité réelle.

Exemple concret :

- Société A (France) veut exporter vers Société B (Turquie)

-
- Screening direct de B : aucun match sur listes
 - Investigation UBO : Société B détenue à 60% par M. X, présent sur liste SDN
 - **Conclusion : Transaction interdite** (OFAC 50% rule)

Chaînes de propriété indirecte :

- Société B détenue par Holding C (70%)
 - Holding C détenue par M. X (80%)
 - **Propriété indirecte de M. X dans B = 70% × 80% = 56% → Règle des 50% activée**
-

4. Méthodologie de screening en 5 étapes

Étape 1 : Identification complète du tiers

Collectez **toutes les informations d'identification** :

Personne morale :

- Raison sociale complète + variantes/acronymes
- Numéro d'immatriculation (SIRET, VAT, registration number)
- Adresse complète du siège social + établissements secondaires
- Pays de constitution et d'opération
- Secteur d'activité
- Date de création

Personne physique :

- Nom complet (nom de famille, prénom(s), alias)
- Date et lieu de naissance
- Nationalité(s)
- Adresse
- Fonction (dirigeant, actionnaire, signataire)
- Numéro de passeport ou carte d'identité

Étape 2 : Screening direct sur les listes

Outils :

- **Solutions commerciales** : Refinitiv World-Check, Dow Jones, LexisNexis, ComplyAdvantage, [Sanctions.io](https://sanctions.io)
- **Portails officiels gratuits** : OFAC Sanctions Search, EU Sanctions Map, UN Security Council
- **Bases internes** : Historique des screenings, listes blanches/noires

Recherche par :

- Nom exact + variantes (translittérations, erreurs orthographiques)
- Alias et anciens noms
- Adresse
- Numéro d'identification (SIRET, IMO pour navires)

Fuzzy matching : Paramétrer un seuil de similarité adapté (80-95%) pour détecter les correspondances approximatives sans générer trop de faux positifs.

Étape 3 : Investigation des bénéficiaires effectifs

Sources d'information :

- **Registres publics :** Infogreffe (France), Companies House (UK), OpenCorporates (international)
- **Déclarations UBO :** Registres nationaux des bénéficiaires effectifs (INPI en France)
- **Déclaration du client :** Demander structure de propriété et organigramme
- **Bases commerciales :** Bureau van Dijk (Orbis), Dun & Bradstreet
- **Sources ouvertes :** Sites corporate, rapports annuels, presse

Remontée de la chaîne de propriété :

1. Identifier les actionnaires directs ($\geq 25\%$ ou 50% selon contexte)
2. Pour chaque actionnaire personne morale, identifier ses propres actionnaires
3. Remonter jusqu'aux personnes physiques détenant le contrôle ultime
4. Calculer les pourcentages de contrôle indirect (multiplication des taux)

Seuil d'alerte :

- Si un ou plusieurs UBO détiennent $\geq 50\%$ agrégé → Screening approfondi obligatoire
- Si UBO sur liste de sanctions → Transaction interdite

Étape 4 : Analyse des red flags

Même en l'absence de match direct, certains **signaux d'alerte** doivent déclencher une due diligence renforcée :

Red flags géographiques :

- Client/UBO basé dans un pays sous embargo (Iran, Corée du Nord, Syrie, Russie pour certains secteurs)
- Adresse de livraison ou utilisateur final dans une zone à risque
- Transbordement via des pays connus pour détournement (EAU, Turquie, Chine selon contexte)

Red flags transactionnels :

- Client refuse de fournir informations sur utilisateur final ou UBO
- Demande d'expédition vers pays différent du siège social sans justification

-
- Commande inhabituelle (quantité, spécifications, urgence)
 - Prix accepté sans négociation
 - Paiement via pays tiers ou banque offshore
 - Demande d'omission de certaines informations sur documents d'export

Red flags structurels :

- Société récemment créée sans historique commercial
- Activité déclarée sans rapport avec produits commandés
- Structure de propriété opaque ou complexe (multiples holdings offshore)
- Changements fréquents de raison sociale ou d'actionnaires

Étape 5 : Documentation de la décision

Pour chaque screening, documenter :

1. **Date et heure du screening**
2. **Identité complète du tiers screené** (nom, adresse, identifiant)
3. **Listes consultées** (OFAC SDN/SSI/FSE, UE, ONU, nationales)
4. **Résultats** : Aucun match / Match potentiel / Match confirmé
5. **Investigation UBO** : Structure de propriété, UBO identifiés et screenés, pourcentages
6. **Red flags identifiés** (le cas échéant)
7. **Analyse et décision finale** : Transaction autorisée / refusée / due diligence renforcée requise
8. **Valideur** : Nom et fonction de la personne ayant validé la décision

Traçabilité : Conserver les captures d'écran, rapports de screening, échanges avec le client, analyse documentée.

5. Documentation et traçabilité

Que conserver ?

Pour chaque transaction soumise à screening :

- Rapport de screening complet (listes consultées, résultats, date)
- Structure de propriété et identification des UBO
- Justificatifs fournis par le client (K-bis, statuts, déclaration UBO, organigramme)
- Correspondance avec le client (demandes d'information, réponses)
- Analyse des red flags et décision finale documentée
- Captures d'écran des recherches sur portails officiels (horodatées)

Combien de temps ?

Durée minimale de conservation :

- **France : 5 ans** après fin de relation d'affaires (LCB-FT)
- **UE : 5 ans** (règlement sanctions + AML)
- **États-Unis (OFAC) : 5 ans** après transaction
- **Export Control (France) : 5 ans** minimum (recommandé 10 ans pour matériels de guerre)

Bonnes pratiques :

- Archivage électronique sécurisé (GED avec horodatage)
- Sauvegarde régulière et accessibilité garantie pour contrôles
- Restriction d'accès (confidentialité des données personnelles)

6. Checklist opérationnelle – Les 10 réflexes screening

Avant toute transaction (devis, commande, contrat) :

- ❑ **1. Collecte complète des informations d'identification** (nom, adresse, numéro d'immatriculation, dirigeants)
 - ❑ **2. Screening direct du client** sur listes OFAC (SDN, SSI, FSE), UE, ONU
 - ❑ **3. Screening des signataires et représentants** (personnes physiques en contact)
 - ❑ **4. Identification de la structure de propriété** (actionnaires $\geq$ 25% ou 50%)
 - ❑ **5. Screening des UBO** (bénéficiaires effectifs identifiés)
 - ❑ **6. Vérification de la règle des 50%** (agrégation si plusieurs UBO sur listes)
 - ❑ **7. Analyse des red flags** géographiques, transactionnels, structurels
 - ❑ **8. Screening de l'utilisateur final** si différent du client (end-user statement)
 - ❑ **9. Documentation complète de la décision** (rapport, captures d'écran, analyse, validateur)
 - ❑ **10. Archivage sécurisé** dans la GED avec horodatage
-

Tableau synthétique – Principales listes de sanctions

Liste	Émetteur	Contenu	Mise à jour	Accès
SDN	OFAC (US)	\$\sim\$12 000 personnes/entités gelées	Hebdomadaire	sanctionssearch.ofac.treas.gov
SSI	OFAC (US)	Secteurs russes (finance, énergie, défense)	Occasionnelle	idem SDN
FSE	OFAC (US)	Contourneurs sanctions Iran/Syrie	Occasionnelle	idem SDN
UE Consolidée	UE	\$\sim\$2 000 personnes/entités	Quotidienne	sanctionsmap.eu
ONU	Conseil de sécurité	Terrorisme, Corée du Nord, autres	Variable	un.org/securitycouncil/sanctions
UK Sanctions	FCDO (UK)	Liste autonome post-Brexit	Régulière	gov.uk/sanctions-list

Table 2: Principales listes de sanctions à consulter

En cas de doute ou de match potentiel

Ne prenez JAMAIS le risque d'une transaction avec une partie sanctionnée.

Actions recommandées :

1. **Suspendre immédiatement** la transaction en cours
2. **Escalader** vers le responsable Export Control ou Compliance
3. **Investiguer en profondeur** : vérifier homonymes, dates de naissance, adresses
4. **Demander des justificatifs** au client (pièce d'identité, K-bis récent, déclaration UBO)
5. **Consulter un expert** (conseil juridique spécialisé en sanctions)
6. **Si confirmation du match** : Refuser la transaction et **ne pas révéler la raison** au client (risque de tip-off)
7. **Envisager une déclaration volontaire** aux autorités (TRACFIN, DGT, OFAC selon contexte)

Note importante : Cette fiche est un guide pratique de référence fournit tel quel. Les régimes de sanctions évoluent constamment (ajouts, retraits, nouvelles règles). Il est impératif de maintenir une **veille active** et de consulter les sources officielles avant chaque décision. En cas de doute, consultez un expert en sanctions économiques.

ELA - ENGINEERS & LAWYERS ASSOCIATES

Experts en Conformité Réglementaire

1^{er} Cabinet Intégré d'Ingénieurs et d'Avocats de France

7 Allée des Pionniers de l'Aéropostale
31400 TOULOUSE, France